

Publication RTS 28 – Exercice 2024

Table des matières

1. Introduction.....	2
2. Fonds	3
a. Aperçu.....	3
b. Notes et autres descriptions.....	4

1. Introduction

Triodos Banque SA est soumise à la directive 2014/65 / UE (« MiFID II ») et donc aux obligations permanentes de déclaration et de divulgation qui y sont énoncées.

Conformément aux exigences de meilleure exécution et à la norme technique de réglementation 28 (« RTS 28 ») (règlement délégué (UE) 2017/576) énoncées dans MiFID II, les informations suivantes doivent être publiées chaque année :

- une liste des cinq principales plateformes d'exécution et intermédiaires de la société en termes de volumes de négociation pour tous les ordres clients exécutés par classe d'instruments financiers ;
- pour chaque classe d'instruments financiers, un résumé de l'analyse que l'entreprise fait et des conclusions qu'elle tire du suivi détaillé de la qualité d'exécution obtenue sur les plateformes (y compris les courtiers).

La publication de ces informations vise à permettre aux investisseurs de faire des comparaisons significatives.

La succursale belge de la Banque Triodos (ci-après « Banque Triodos ») publie, pour toutes ses activités liées à l'exécution, à la réception et à la transmission des ordres, des rapports dont le contenu et la forme sont conformes aux dispositions de MiFID II à l'article 3 de Règlement délégué (UE) 2017/576 de la Commission du 8 juin 2016 et à l'article 65, paragraphe 6, du règlement délégué (UE) 2017/565 de la Commission du 25 avril 2016.

Ce document d'information contient des informations relatives à la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 sur la base d'une obligation de meilleurs efforts.

2. Fonds

a. Aperçu

Catégorie d'instruments			Fonds d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) Fonds d'Organismes de Placement Collectif en Actions (OPCA)		
Une moyenne de <1 transaction par jour ouvrable a-t-elle été exécutée au cours de l'année précédente ?			Non		
Les cinq principales plateformes d'exécution classées en termes de volumes de négociation	Part du volume négocié en pourcentage du total dans la catégorie concernée	Part des ordres exécutés en pourcentage du total dans la catégorie concernée	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres envoyés
Fundsettle Euroclear - 5493000Z46BRLZ8Y6F65	100%	100%	N/A	N/A	N/A

b. Notes et autres descriptions

1. Explication de l'importance relative que l'entreprise a attachée aux facteurs d'exécution

La Banque Triodos veille à faire le nécessaire pour obtenir le meilleur résultat possible pour le client lors de l'exécution ou de la réception et de la transmission de son ordre. Pour déterminer comment nous réaliserons une exécution optimale de l'ordre, nous prenons en compte les facteurs suivants :

- protection légale
- liquidité
- prix
- coûts
- rapidité
- probabilité d'exécution et de règlement
- taille et nature de l'ordre, et tout autre aspect pertinent pour l'exécution efficace de l'ordre.

En relation avec le prix, les éléments suivants peuvent encore être communiqués :

- Le prix est déterminé par le moment où le client passe la commande.
- Les OPCVM et OPCA sont tarifés sur la base de la valeur nette d'inventaire et ont un prix par cycle.
 - Pour les OPCVM, le cycle est quotidien.
 - Pour les ICBA, le cycle est hebdomadaire, mensuel ou trimestriel.
- Les ordres reçus avant l'heure limite sont négociés au prix du cycle émergent.

2. Description des éventuels liens étroits, conflits d'intérêts et copropriété liés aux plateformes d'exécution des ordres

La Banque Triodos n'a pas de liens étroits, de conflits d'intérêts ou de copropriété liés aux plateformes d'exécution utilisées pour l'exécution des ordres.

3. Description de tout arrangement particulier conclu avec les plateformes d'exécution concernant les paiements effectués ou reçus, les remises, les rabais ou les avantages non monétaires reçus

La Banque Triodos n'a conclu aucun arrangement spécifique avec les plateformes d'exécution concernant les paiements effectués ou reçus, les remises, les rabais ou les avantages non monétaires reçus.

4. Explication des facteurs qui ont conduit à une modification de la liste des plateformes d'exécution

En 2024, aucune modification n'a été apportée à la liste des plateformes d'exécution dans la politique d'exécution des ordres de la Banque Triodos.

5. Explication de la manière dont l'exécution de l'ordre diffère en fonction de la classification des catégories de clients.

Conformément à ses conditions générales, la Banque Triodos considère chaque client comme un client de détail bénéficiant du plus haut niveau de protection. La Banque Triodos ne fait aucune distinction entre ses clients.

6. Expliquer si d'autres critères ont été priorisés par rapport au prix et aux coûts immédiats dans l'exécution des commandes des clients de détail, et comment ces autres critères sont utilisés pour obtenir le meilleur résultat possible pour le client en termes de rémunération totale

L'importance relative de la protection juridique est décisive. Par protection juridique, la Banque Triodos signifie la protection du droit de propriété du client sur les titres, quels que soient les chocs externes, comme dans le cas le plus extrême, la faillite de la Banque Triodos.

7. Explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé des données ou des instruments en rapport avec la qualité de l'exécution.

La Banque Triodos utilise le rapport audité « ISAE 3402 » du lieu d'exécution pour vérifier la qualité de l'exécution. Le rapport ISAE 3402 est une norme de vérification de la fiabilité d'un service.

La fiabilité est divisée en gestion des risques, sécurité de l'information, confidentialité, mesures anti-fraude et continuité.

8. Explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé des éléments provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication

La Banque Triodos n'utilise pas de fournisseur de système consolidé pour son analyse de meilleure exécution.